

Monsieur le Préfet de la Sarthe  
Direction Départementale des Territoires  
Service police de l'eau  
CS 10013  
72072 LE MANS CEDEX 9

Alençon, le 6 septembre 2019

Dossier suivi par :  
Sacha GARNIER  
Tél. 02 33 82 22 72  
sacha.garnier@bassin-sarthe.org

Objet : Actualisation de la cartographie du TRI du Mans.

Vos réf. :

Monsieur le Préfet,

Nos réf. : SG/190906/C1

Par courrier daté du 22 juillet, vous sollicitez notre avis sur le dossier cité en objet. Nous vous informons qu'il ne nous a pas été possible de réunir les Commissions locales de l'eau et le comité syndical du Syndicat du Bassin de la Sarthe, dans le délai imparti. Le présent courrier constitue notre avis conjoint.

Pièce(s) jointe(s) :

En premier lieu, nous vous rappelons que l'un des objectifs poursuivis par les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), relève de la protection des personnes et des biens et la lutte contre les inondations. La cartographie du TRI du Mans entre donc dans cet objectif.

Le projet d'actualisation de la cartographie est complet et en accord avec les autres documents de planification sur la thématique inondation. Il a été utilisé pour la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) du TRI du Mans et sert de base au PPRI de l'agglomération mancelle, en cours de révision. Il est donc compatible avec les SAGE.

Nous souhaitons néanmoins vous faire part des remarques suivantes :

- La prévention auprès de la population est un axe important de gestion du risque. Les zones d'expansion des crues en amont et en aval du TRI sont à valoriser du fait des interdépendances des crues.
- Il conviendra de définir le type de crue (fréquente, moyenne, extrême) pour laquelle une ICPE sur le périmètre du TRI est impactée (p.34).
- Du fait de l'actualisation des données, le projet revoit à la hausse la population impactée par les différentes crues par rapport à la SLGRI actuelle (pp. 4 et 33). Le PPRI de l'agglomération mancelle, et la SLGRI du Mans 2022-2027 doivent tenir compte de cette information afin de conserver la cohérence entre ces documents.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président du SBS

Le Président de la CLE  
Sarthe Amont

La Présidente de la  
CLE Sarthe Aval

Le Président de la CLE  
Huisne



Daniel CHEVALIER

Pascal DELPIERRE

Ghislaine BODARD-  
SOUDEE

Michel ODEAU